



7-3-1 - Papier

N° DEL 2020.11.27/158

Thème : FINANCES 2

Objet : Fonds de soutien relatif aux emprunts structurés – Renouvellement du dispositif dérogatoire – Contrats MPH261698EUR et MPH259317EUR.

Convocation :

Date : 18/11/2020

Affichage : 18/11/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2020**

Le **vendredi 27 novembre 2020** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Sandrine CORDIER donne pouvoir à VALDENAIRE Catherine ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;
Gabriel LÉON donne pouvoir à Aurélie POYAU ;

Absents excusés :

Sandrine CORDIER, Florian DAZIN, Gabriel LÉON.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Arnaud MURGIA

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 92 de la loi n° 2013-1278 de finance initiale pour 2014 ;

Vu le décret modifié n°2014-444 du 29 avril 2014, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015 ;

Vu les décisions du comité national d'orientation et de suivi du 28 janvier 2016 et du 26 avril 2017 ;

La commune de Briançon a déposé en date du 29 avril 2015 auprès du représentant de l'État une demande d'aide au titre du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi de finance initiale pour 2014 en faveur des collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risques.

Par délibérations en date du 27 avril 2016 numéros 2016.04.27/072 et 2016.04.27/073, la commune avait décidé de solliciter l'aide de fonds de soutien dans le cadre du dispositif dérogatoire prévu à l'article 6 du décret modifié n°2014.444 du 29 avril 2014 permettant une prise en charge partielle des intérêts dégradés pour une période de trois ans à compter de la date du dépôt du dossier pour les prêts suivants :

- MPH261698EUR
- MPH259317EUR

Par délibération n° DEL 2018.03.21/031 en date du 21 mars 2018, la commune avait décidé la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour les prêts suivants pour les prêts suivants :

- MPH261698EUR
- MPH259317EUR.

Conformément à la décision du comité national d'orientation et de suivi du 28 janvier 2016 et à l'arrêté du 22 juillet 2015 modifié, le bénéfice du dispositif dérogatoire de prise en charge partielle des intérêts dégradés peut être prorogé par période de trois ans jusqu'au terme des contrats et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2028, date de clôture définitive du fonds de soutien.

Pour ce faire, la commune doit en faire la demande expresse dans les six mois précédant l'expiration de la période de trois ans à compter du dépôt de la demande, soit avant le 29 avril 2021.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour les prêts suivants :
 - MPH261698EUR
 - MPH259317EUR

- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 2 DEL 2020.11.27/158

PUBLIÉ LE **07 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA



Handwritten text and illegible markings at the top of the page.
